

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le vingt-sept avril à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le dix-sept avril deux mil neuf, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le retrait et le report de la question portant sur le renouvellement de la convention avec la société Océane de Restauration dans le cadre de la cantine scolaire au prochain conseil municipal.

Puis, a été abordé le point visant l'attribution des subventions aux associations communales ainsi que le vote des indices 2009.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal les conclusions de la commission des finances réunie le 23 avril dernier qui a proposé une augmentation de 3 % des indices servant de base au calcul des subventions. Dans un deuxième temps, Madame le Maire commente le tableau récapitulatif d'attribution des subventions aux différentes associations communales ; état remis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le montant de la subvention allouée au comité des fêtes de Hirel a provoqué de vifs échanges. En effet, par soucis d'équité et dans la mesure où les deux comités des fêtes sont considérées d'intérêt communal pour l'ensemble des habitants de la commune, la municipalité a souhaité attribuer une subvention identique aux deux comités des fêtes et non au prorata des populations respectives de Hirel et de Vildé-la-Marine, comme cela se pratiquait de 2002 à 2008.

De plus et en complément de la subvention de base, Madame le Maire a proposé le versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de Hirel dans le cadre de l'organisation de la traditionnelle course cycliste pour un montant de 470.25 € s'il en faisait la demande. Un état prévisionnel des dépenses en lien avec cette manifestation sera à joindre à la demande.

Monsieur Frédéric DERRIEN a suggéré le scindement de la délibération n° 30/2009 en deux parties distinctes. Il souhaitait, au préalable, que soit modifiée la délibération visant le principe d'octroi des subventions aux associations et plus particulièrement celui des associations d'intérêt communal du 2 avril 2002.

La proposition d'ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour visant la modification du principe d'attribution des subventions aux associations d'intérêt communal a été soumise aux votes du conseil municipal. Le résultat est le suivant : 8 voix contre et 7 voix pour.

A la suite de ce vote et après quelques échanges, les membres de l'opposition ont décidé de quitter la séance.

Madame le Maire a dû suspendre la séance dans la mesure où les membres présents n'étaient plus en nombre suffisant pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

Finances :

- Proposition en vue des subventions aux associations communales : indices 2009,
- Aire de camping-cars - Proposition de financement des travaux,
- Proposition de souscription d'une ligne de trésorerie.

Extension du réseau d'éclairage public :

- Proposition en lien avec le programme 2009.

Effacement des réseaux :

- La Quesmière/Partie B - Proposition de souscription d'une convention avec France Télécom.

Contrats de prestations de services :

- Bibliothèque municipale - Proposition de renouvellement de la convention avec SEGILOG,
- Lagunes - Proposition d'adhésion à l'assistance départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif.
- Archives communales – Proposition de recours aux Archives Départementales,
- Cantine municipale – Proposition de renouvellement de la convention avec Océane de restauration.

Divers :

- Proposition de suppression de la régie de recettes « marché de Noël » et création d'une régie de recettes « animations communales » - Détermination du droit,
- Marché d'été - Proposition de modification du droit de place,
- Syndicat Intercommunal d'Animation Jeunesse et Enfance - Proposition de désignation des délégués suppléants en lieu et place des actuels consultants,
- Questions diverses.

La séance a été levée à 20 heures 45 et renvoyée au jeudi 30 avril 2009 à 20 h 00.